

**ÉVALUATIONS FORMATION MUSICALE /
DÉROULÉ et ATTENDUS DES ÉPREUVES
SAISON 2017 / 2018**

La durée de l'évaluation de l'UE de formation musicale est de 30 minutes.

Elle est composée de quatre épreuves :

- 1- Lectures.
- 2- Mémorisations et reproductions vocales et corporelles.
- 3- Analyse de l'œuvre au programme.
- 4- Analyse et improvisation sur l'œuvre hors programme.

En présence du jury, le candidat tire au sort les sujets de toutes les épreuves qu'il aura à passer, avant de se retirer en loge pendant 30 minutes afin de préparer les épreuves 1 et 4 (lecture rythmique et analyse et improvisation sur l'œuvre hors programme).

Le jury conserve les tirages du candidat pour les épreuves 2 et 3 (mémorisations mélodique et rythmique et œuvre au programme).

Pendant la mise en loge du premier candidat, le jury fait sa réunion de cadrage et prend connaissance de tous les éléments du programme d'évaluation.

CONTENU DES PROGRAMMES ET ATTENDUS DES ÉPREUVES

1- Lectures

Elles font l'objet d'un tirage au sort par le candidat parmi deux sujets : lecture A et lecture B, chacune composée de deux phrases binaire et ternaire, durant entre 4 et 8 mesures en fonction du chiffrage, du tempo et de l'écriture.

Les lectures seront exécutées vocalement par le candidat, à l'aide d'onomatopées afin de respecter les valeurs de temps et nuances.

Le candidat doit être en capacité de faire une lecture « musicale » en prenant en compte et restituer :

- les indications d'allures (vitesses),
- le mouvement induit par les rythmes binaires ou ternaires,
- la justesse des cellules rythmiques,
- les nuances.

L'exercice peut être suivi de questions sur des notions élémentaires de solfège.

2- Mémorisations et reproductions vocales et corporelles

Elles font l'objet d'un tirage au sort par le candidat parmi deux listes numérotées :

- de 1 à 10 pour la liste comprenant les 10 danses qui se prêtent à une reproduction mélodique,
- de 11 à 18 pour la liste comprenant les 8 danses qui se prêtent à une reproduction rythmique.

Ces 18 danses (*cf.* partitions en annexe) auront été travaillées en cours et / ou transmises aux candidats libres.

Pour rappel : le jury conserve les numéros tirés au sort par le candidat puisque cette épreuve ne se prépare pas en loge. Seul le jury a connaissance du nom de la danse.

Comme à l'habitude, chaque danse tirée au sort sera donnée 3 fois à la voix par un des membres du jury puis reproduite dans un premier temps à la voix seule par le candidat puis via transcription corporelle.

Pour le candidat, il s'agit de reproduire au plus près les formes proposées, vocalement puis corporellement. La reproduction rythmique respectera la durée, les appuis, les durées dans les transferts de poids (les temps du pas), la reproduction mélodique rendra visible les élans et repos de la phrase et en respectera les durées.

Ces reproductions pourront éventuellement mettre en lumière, la connaissance que possède l'étudiant sur la composante chorégraphique des danses.

3- Analyse de l'œuvre au programme tirée au sort

Pas de changement hormis quelques préconisations :

- Il est conseillé de prévoir un temps d'écoute conjoint afin que le candidat et le jury se mettent dans le même mode d'écoute et d'analyse.
- Il est conseillé au candidat d'avoir des repères sur la partition de l'œuvre, le cas échéant. Les musiciens désignés pour le jury se chargeront d'apporter la partition.
- Les questions biographiques et de contexte ne doivent pas constituer l'essentiel du discours du candidat au détriment de l'analyse de l'œuvre.
- Analyse et exposé des connaissances par le candidat.

Son approche pourra aborder :

- l'œuvre dans son contexte de création (l'époque, le style, des liens avec d'autres compositeurs ou courant artistiques),
- le compositeur et son œuvre,
- l'œuvre elle-même et ses caractéristiques.
- Analyse de l'œuvre étudiée : l'extrait étudié dans l'œuvre, la structure, puis le détail des éléments du discours musical mis au service de l'œuvre en lien avec son propos expressif : l'instrumentation, le plan général de l'œuvre, les différents thèmes, les chiffrages, tempi, tessiture, nuances, couleurs etc.
- Conclusion : évoquer des éléments de connaissance qui n'auraient pas été développés en introduction, relier l'œuvre à la danse (son utilisation dans des créations, l'expérience du candidat en mouvement, etc.), expression d'un point de vue personnel.

4- Analyse et improvisation sur l'œuvre hors programme

L'œuvre hors programme est une liste d'environ 40 œuvres non étudiées en cours, mise au point par le formateur ou proposée par le centre d'accueil de l'examen.

Un temps d'écoute préalable au début de l'épreuve est ménagé pour le candidat et le jury.

Le candidat expose au jury son analyse qui comprend :

- la présentation générale de la pièce (époque, style),
- la formation musicale qui la joue / le genre, la structure, les caractéristiques rythmiques et/ou mélodiques, les nuances et/ou modes de jeux,
- l'explicitation de son parti pris pour l'improvisation dansée : mise en lien des éléments fondamentaux du discours musical avec les fondamentaux de la danse.

Le candidat présente son improvisation.

Une discussion finale peut compléter cette dernière situation d'examen, tout comme elle peut permettre de relier chaque étape de l'évaluation.

ATTENTION:

Tous les documents traités et les brouillons et notes des candidats seront récupérés par le jury qui les détruit.
